

# Pacte territorial de Relance et de Transition Écologique (PTRTE)

## TERRES DE LORRAINE

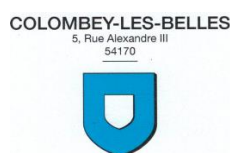
- Sous le haut patronage de Madame Jacqueline GOURAULT, Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales,
- le Président du Conseil régional,
- la Présidente du Conseil départemental,
- le Préfet,
- le Président du Pays Terres de Lorraine,
- les Présidents des 4 Communautés de communes du Pays,
- les maires des communes Action cœur de ville (Toul) et Petites villes de demain (Colombey-les-Belles, Neuves-Maisons et Vézelize)

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Une **démarche** d'accompagnement territorial et de simplification des contractualisations **menée conjointement par l'État et la Région Grand Est et le Département**. Elle est issue de la convergence du Contrat territorial de relance et de transition écologique (CTRTE) porté par l'État et du Pacte territorial porté par le Conseil régional.

Le PTRTE se déploie dès 2021 en conformité avec :

- la circulaire du Premier ministre du 20 novembre 2020, précisant les modalités de mise en œuvre des CTRTE sur le territoire national
- la délibération du Conseil Régional du 12 décembre 2019, sur le Pacte territorial Grand Est ;
- l'accord de relance Etat-Région voté le 17 décembre 2020 par la Région et le 2 Juillet 2021 par l'État en région.
- L'accord départemental de relance Etat-Département de Meurthe-et-Moselle voté en commission permanente du 17 mai 2021



## Préambule

Alors que les mandats municipaux et intercommunaux ont été renouvelés en 2020, il importe de **définir des projets de territoires, d'identifier des orientations d'aménagement et de consacrer des moyens à la réalisation de travaux** dimensionnant tout au long de la mandature.

À ce premier objectif de développement territorial dans tous les domaines, se conjugue à court et moyen terme celui du soutien de l'activité économique, pour faire face au ralentissement induit par la crise sanitaire. Les enjeux sociaux constituent également un enjeu prioritaire. Il convient donc de mettre en œuvre les meilleures méthodes pour venir en appui de la **relance au service des territoires**.

Force est de constater qu'à ce jour, l'empilement de contrats et de politiques sectorielles nuisent à la visibilité des politiques, voire à leur efficacité. Les pratiques doivent évoluer afin de mieux rassembler l'ensemble des dispositifs de soutien, à travers une organisation conçue pour le travail collectif en mode projet.

Suite à ce constat partagé entre l'État et les Conseils Régionaux, le Gouvernement a souhaité simplifier et unifier les dispositifs de contractualisation existants, au service des priorités stratégiques de chaque territoire et de l'État, au travers de Pactes Territoriaux de Relance et de Transition Écologique (PTRTE).

Ces PTRTE incarnent le partenariat inédit de l'État et du Conseil Régional qui co-animent la démarche et partagent une volonté de simplification, d'efficacité et d'accompagnement sur-mesure, au service des projets des territoires pour une relance durable. Cette relance durable s'inscrit dans les orientations du Business Act et du Schéma régional de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la Région Grand Est, approuvé en janvier 2020 et dont la pertinence a été renforcée par la crise sanitaire COVID-19.

**Le but du présent pacte territorial est de mobiliser les énergies sur la concrétisation des actions prioritaires, de pouvoir les identifier clairement en consolidant leur inscription dans une stratégie territoriale de développement, en s'inscrivant dans la durée du mandat local (6 ans).** Les services de l'État en Meurthe-et-Moselle, le Conseil régional Grand-Est et le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle s'associent pour appuyer conjointement le Pays Terres de Lorraine et les communes qui le composent pour la mise en œuvre de leurs projets, ou ceux des acteurs économiques ou associatifs implantés sur leur territoire.

C'est ainsi que le **projet de territoire** présenté dans le présent pacte est issu d'une réflexion menée conjointement, sur la base des documents de programmation déjà élaborés et prenant acte des priorités fixées par les élus territoriaux pour le développement durable de leur territoire.

Sur cette base commune, le pacte territorial se veut un outil de la relance durable dans deux temporalités :

- immédiate pour la relance post crise COVID-19 ;
- comme un moyen de se projeter à plus long terme pour le développement, la modernisation, la numérisation et la transition écologique et énergétique des territoires.

Il a pour ambition de permettre :

- une simplification de la mobilisation des dispositifs de soutien et une approche transversale dans la proximité ;
- un accompagnement sur-mesure et une animation pour concrétiser les projets ;
- une réflexion partagée au moyen d'une gouvernance établie afin de dégager des axes de développement territorial et d'identifier les actions nécessaires pour y parvenir.

Ayant vocation à favoriser de manière concrète le développement économique, la cohésion territoriale et la transition écologique, ce pacte traitera de tous les sujets des politiques publiques des collectivités et de l'État, avec une vision stratégique proposée par le territoire.

Ce Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique est donc un **véritable contrat de méthode et d'appui aux projets**.

## 1. Contexte et objectifs du Pacte pour l'État et la Région

- Une volonté commune de l'État et de la Région et du Département d'**accompagner les territoires en proximité, en tenant compte de leurs spécificités et de leurs trajectoires**, en s'inscrivant dans la durée du mandat local (6 ans).
- Un objectif inédit de **convergence, de visibilité et de transversalité dans la lecture et le déploiement des programmes et politiques sur le territoire** :
  - Le Pacte n'est pas une contractualisation de plus, mais une approche globale et intégratrice des contractualisations existantes entre le territoire, la Région, l'État et le Département et ses opérateurs (et le Département le cas échéant) ;
  - Il est cohérent avec les objectifs de simplification énoncés dans l'accord de partenariat Etat-Régions de 2020 et l'accord de relance Etat-Département de 2021.
- Un support pour la **déclinaison locale d'orientations stratégiques partagées** entre l'État et la Région et le Département :

**3 orientations stratégiques** à croiser et prendre en compte dans la stratégie du territoire :

- **Transition énergétique et ÉCOLOGIQUE**  
(avec bilan écologique)
- **COHÉSION territoriale et coopérations**  
(maillage territorial en centralités, équipements, services, santé, sport, loisirs... et coopération entre territoires)
- **ÉCONOMIE plurielle ancrée dans les territoires** (de proximité, productive, relocalisation...)

et 3 sujets transversaux :

- le déploiement des usages du **numérique**
- les **synergies inter-territoires** et interrégionales
- les **dynamiques transfrontalières**

- **Une cohérence avec les stratégies nationales, régionales et locales**
  - Au niveau national : France Relance, Agenda rural, Territoires d'Industrie, Agenda national pour le Climat, Stratégie pauvreté...
  - Au niveau régional : CPER, SRADDET, SRDEII et Business Act, CPRDFOP, Stratégie Régionale Biodiversité, Feuille de route Santé, Schéma Régional de Développement du Tourisme, Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, Schéma Régional de développement du Sport...
  - Au niveau départemental : schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, dispositif Bourg-centre...
  - Au niveau infrarégional : CPIER Massif des Vosges, Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, Documents d'aménagement et d'urbanisme (SCoT), Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)...

## 2. Portée et contenu du Pacte du Pays Terres de Lorraine au 29 Juin 2021

- **Périmètre géographique de contractualisation**

Le Pacte couvre donc les EPCI :

Communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulais

Communauté de communes du Pays du Saintois

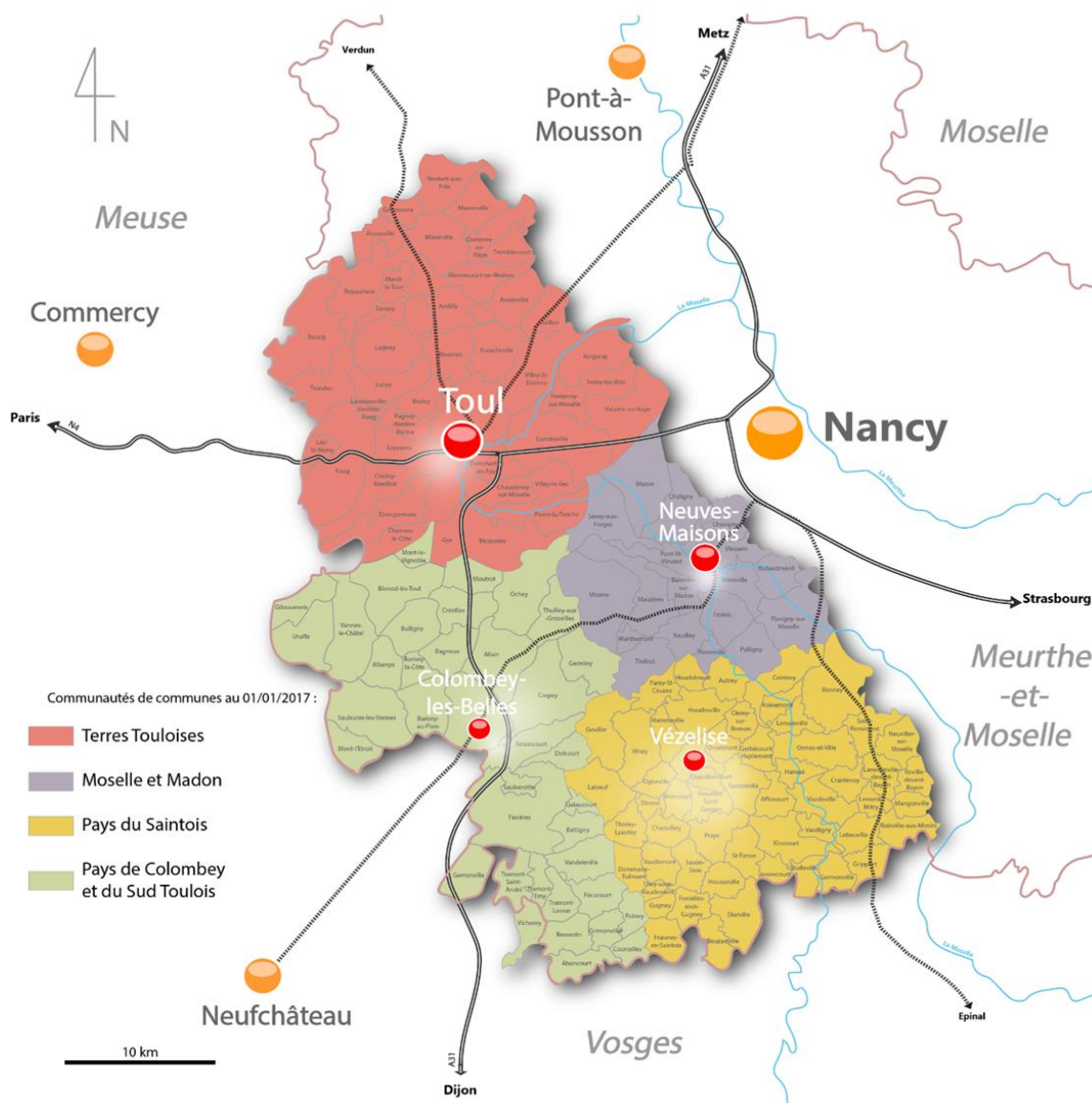
Communauté de communes Terres Toulaises

Communauté de communes Moselle et Madon

Réunies au sein du Pays Terres de Lorraine

Ce périmètre regroupe 153 communes pour une population de 100 000 habitants environ.

### LE PAYS TERRES DE LORRAINE



### 3. Convergence progressive des contractualisations préexistantes

**Contrats de référence intégrés dans le PTRTE** (que le territoire a choisi de faire converger pour construire une lecture transversale de sa stratégie de développement)

<b>Intitulé du contrat intégré au PTRTE</b>	<b>Date de signature du contrat ou du dernier avenant</b>	<b>Échelle du contrat</b>
Contrat de Transition Écologique (CTE)	octobre.2019	Terres de Lorraine
Territoire d'Industrie	19 novembre 2019	Terres de Lorraine
Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE)	28 août 2019	Terres de Lorraine
Programme européen LEADER	19 mai 2017	Terres de Lorraine
Contrats Locaux de Santé	19 décembre 2018	Terres de Lorraine
Contrat Territoires Solidaires – Conseil Départemental 54 : 2016-2021	20 juin 2016	Terres de Lorraine
Plan pauvreté départemental Etat-CD54	26 avril 2019	Département
Plan Local Insertion Emploi	En cours de finalisation	Terres de Lorraine
Plan Alimentaire Territorial (SUD 54)		Terres de Lorraine
Plan Climat Air Energie Territorial – CC2T	en cours de finalisation	CC2T
Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)	Etude pré-opérationnelle en cours	CC2T
OPAH RU – Toul	08 novembre 2019	Ville de Toul
Action Cœur de Ville - Toul	28 septembre 2018 (*)	Ville de Toul
Contrat de ville– Toul	8 juillet 2015	Ville de Toul
Opération centre bourg - Foug		commune de Foug
Contrat Enfance Jeunesse - CAF 54	14 juin 2018	CC2T
Contrats Territoriaux Jeunesse et Éducation Populaire du Nord Toulais	26 septembre 2018	Andilly - Boucq - Bouvron - Bruley - Lucey - Lagny - Ménil-la-Tour - Pagny-derrière-Barine - Royaumeix - Sanzey
Contrats Territoriaux Jeunesse et Éducation Populaire Territoire Empreintes	26 septembre 2018	Communes de Foug, Lay Saint Rémy, Choley Ménillot, Trondes
Plan Climat Air Énergie Territorial	en cours de finalisation	CCMM
Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat	19 novembre 2020	CCMM
CEJ contrat enfance jeunesse – CAF (Caisse d'Allocation Familiale)	31 décembre 2018	CCMM

Contrat d'aides Bio déchets - ADEME SPL COVALOM	23 octobre 2019	CCMM + CCPCST
Programme de revitalisation « Petites villes demain » Neuves-Maisons	En cours d'élaboration	commune de Neuves-Maisons
Plan Climat Air Énergie Territorial	en cours de finalisation	CCPS
Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat	Phase étude de préfiguration	CCPS
Convention territoriale Globale - CAF (Caisse d'Allocation Familiale)	En projet	CCPS
Programme de revitalisation « Petites villes demain » - Vézelize	En cours d'élaboration	commune de Vézelize
Contrats Territoriaux Jeunesse et Éducation Populaire	en cours de finalisation	CCPS
Contrat Enfance Jeunesse – CAF	8 mars 2017	CCPS
Plan Climat Air Energie Territorial	en cours de finalisation	CCPCST
Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat	6 mars 2019	CCPCST
Territoire Zéro Chômeur Longue Durée	24 janvier 2016	CCPCST
Contrats Territoriaux Jeunesse et Éducation Populaire NOOBA	26 septembre 2018	CCPCST
CEJ contrat enfance jeunesse – CAF (Caisse d'Allocation Familiale)	31 décembre 2018	CCPCST
Programme de revitalisation « Petites villes demain » - commune de Colombey les Belles	En cours d'élaboration	commune de Colombey les Belles

*(\*) Arrêté préfectoral du 26 septembre 2019 transformant la convention cœur de ville en Opération de Revitalisation de Territoire ORT)*

En complément de ce référencement, 2 fiches contrats en annexes présentent les programmes spécifiques :

- Action Cœur de ville de la commune de Toul
- Petites Villes de Demain des communes de Colombey les Belles, Neuves-Maisons et Vézelize

Le présent Pacte ne remet pas en cause les engagements des contrats préexistants, qui ne seraient pas intégrés dans le PTRTE. Pour autant, il vise à éviter la juxtaposition des comités de pilotage et la redondance des projets dans plusieurs contrats.

Le Pacte n'est pas un document figé. Les parties prenantes s'engagent à poursuivre la démarche de simplification/intégration des contrats préexistants et à venir, autour de projets prioritaires et structurants.

Ainsi, dans un souci de cohérence et de simplification des contractualisations, le **Contrat de Transition Ecologique Terres de Lorraine** signé le 19 octobre 2019 avec l'Etat, la Banque des Territoires – CDC, l'ADEME, la Région Grand Est et le Département de Meurthe et Moselle **est intégré, fondu dans le PTRTE** compte tenu de la proximité des dispositifs. Les actions du CTE ont été analysées et reprises en fonction de leur état d'avancement (actions en projet et actions en cours). De plus, le comité de pilotage du PTRTE assurera le pilotage des actions du CTE (même composition des comités de pilotage).

## 4. Stratégie de développement du territoire

Le PTRTE vise à la fois à engager à court terme le territoire dans la relance économique et à la fois à co-construire un récit, un projet de territoire à moyen terme avec les forces vives du territoire.

Aussi, le territoire Terres de Lorraine a souhaité s'engager dans un Pacte territorial en 2 phases :

- Phase 1 : **PTRTE v1 RELANCE** autour d'un programme d'actions **2021-2022** s'appuyant sur un plan de relance territorial initié dès l'été 2020 par les intercommunalités et le Pays
- Phase 2 : **PTRTE v2 « contrat de territoire » 2021-2026** prenant en compte les projets de territoire des intercommunalités et du Pays Terres de Lorraine et associant les acteurs du territoire

### a) Portrait du territoire Terres de Lorraine

Le Pays Terres de Lorraine est composé de 4 communautés de communes : la CC Terres Toulouses, la CC du Pays de Colombey et du sud Toulinois, la CC Moselle et Madon et la CC du Pays du Saintois. Le territoire regroupe 153 communes dont 139 peu ou très peu densément peuplées, avec 99 279 habitants au recensement 2017. La population est relativement stable depuis une dizaine d'années (98 230 habitants en 2008).

*Le tissu économique est composé de 6 300 établissements (dont 71 de plus de 50 salariés et 1 de plus de 500) et 29 251 emplois proposés. Le taux de chômage (10,4 %) est inférieur de 3 points à la moyenne nationale mais avec de fortes disparités : 8% dans la CC du Pays du Saintois contre 11.8 % dans la CC Terres Toulouses.*

*De même, le revenu médian est plus élevé que la médiane départementale (20 990 €) au sein de la CC Moselle et Madon et de la CC du Pays du Saintois (22 650 € et 21 900 €). Il est toutefois proche au sein de la CC Terres Toulouses (21 050 €) et même inférieur au sein de la CC du Pays de Colombey et du Sud Toulinois (20 570 €). Le taux de pauvreté est inférieur à la moyenne départementale de 14.7 %, soit respectivement de 12.6 % sur la CC Terres Toulouses, 9.7 % sur celle du Pays de Colombey et du Sud Toulinois, 8.3 % sur le Pays du Saintois, et 7.5 % pour Moselle et Madon.*

*Le Pays voit le nombre de logements vacants se stabiliser (7.9 % en 1968 et en 2017), ce qui constitue un point positif comparativement à l'augmentation constatée au niveau national. Le nombre total de logements sociaux sur le Pays est de 3 552 ce qui représente 6.8 % du parc départemental.*

*Le Pays est moins artificialisé en moyenne (5.6 %) que le département (7,6 %) mais là encore avec de fortes disparités selon les EPCI : environ 3 % pour la CC du Pays de Colombey et du Sud Toulinois et la CC du pays du Saintois mais 7.4 % pour la CC Terres Toulouses et 10.6 % pour la CC Moselle et Madon.*

*Extrait de la note d'enjeux de l'Etat pour l'élaboration du PTRTE du Pays Terres de Lorraine  
– Préfecture de Meurthe et Moselle*

Une démarche est engagée à l'échelle SUD 54 au sein du syndicat mixte de la **Multipôle SUD Lorraine** qui fédère 13 EPCI sur un grand bassin de vie de 560 000 habitants en vue d'identifier des coopérations, des actions communes en matière d'aménagement et d'urbanisme (Schéma de Cohérence Territoriale notamment), de mobilités, d'économie, de numérique, de tourisme, d'environnement et d'agriculture.

Ainsi, des échanges, des collaborations seront à conduire avec les territoires voisins (métropole du Grand Nancy, PETR du Val de Lorraine et du Lunévillois) au sein de la Multipôle dans le cadre du PTRTE en vue d'identifier des synergies, complémentarités entre territoires.

## b) Éclairages socio-éco-environnementaux « post COVID » sur le territoire Terres de Lorraine

L'élaboration du PTRTE s'inscrit dans un contexte de crise sanitaire sans précédent ayant un impact fort sur l'économie et l'emploi du territoire Terres de Lorraine.

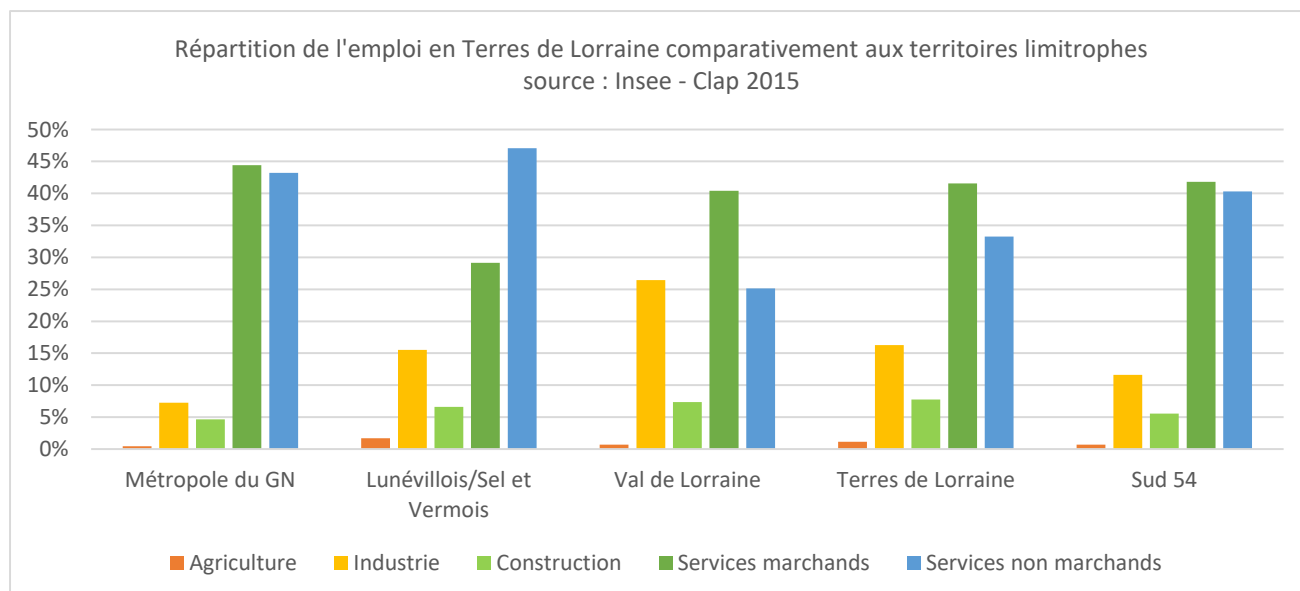
Afin d'éclairer les collectivités locales et institutions signataires de ce pacte territorial visant une relance économique, sociale et environnementale du territoire, une **analyse de l'impact économique du confinement en Terres de Lorraine** a été réalisée par l'agence de développement Terres de Lorraine au sein de la Coordination Opérationnelle Economie-Innovation du sud de la Meurthe et Moselle :

### ***Impact économique et sur l'emploi de la crise COVID en Terres de Lorraine***

À partir des données de l'Insee, la Coordination Opérationnelle Economie-Innovation sud Meurthe et Moselle a mesuré l'impact territorial de la crise sanitaire en calculant les taux d'évolution localisés. **La perte d'activité économique du Pays Terres de Lorraine est estimée à près de 31 %** par rapport à une situation « normale » contre 35 % à l'échelle nationale.

Pour le territoire Terres de Lorraine, les secteurs d'activité ont été affectés différemment. **Les services marchands représentant près de 42% de l'emploi ont grandement contribué à la perte d'activité.** A l'inverse, les services non marchands (32%) ont fait preuve d'une grande résilience affectant moins des territoires bien pourvus par ce type d'emplois (santé, action sociale notamment).

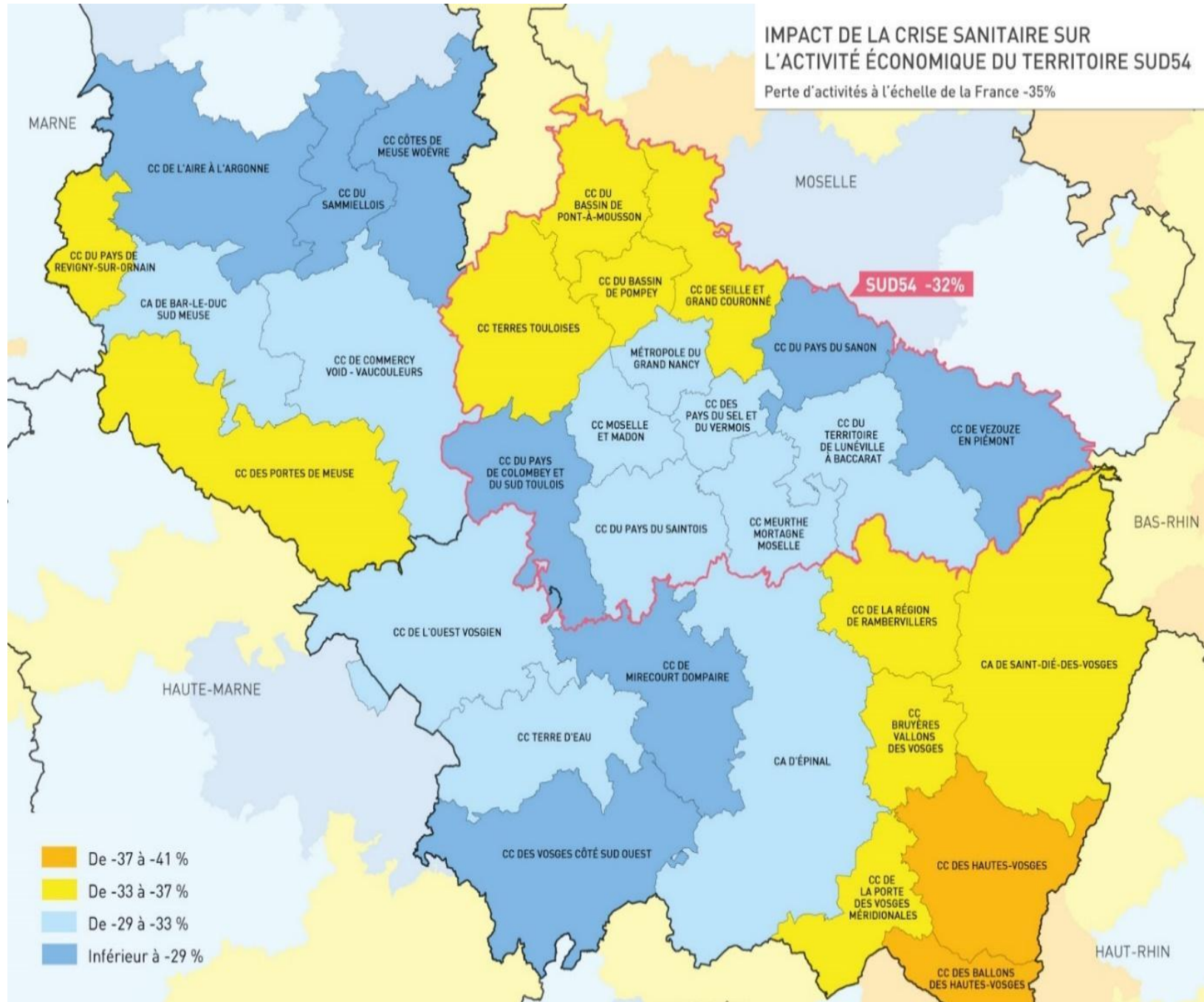
**La répartition de l'emploi sur le territoire**, comparativement à ses voisins, permet de **spécifier la force d'impact de la crise en fonction des secteurs** les plus présents sur le territoire rapproché de leur fragilité à la crise. Terres de Lorraine comprend 16 % de ses emplois dans l'industrie, 8,5 % dans la construction, 42% dans le commerce, le transport et les services et 32% dans l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale.





# IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE SUD54

Perte d'activités à l'échelle de la France -35%



**La baisse estimée de l'activité économique du Pays Terres de Lorraine par rapport à la normale n'est pas uniforme selon les secteurs d'activité...**

**50,6% de la baisse d'activité est générée par les services marchands** concentrant près de 34,6% de l'emploi, en particulier dans le commerce, les services aux entreprises et le transport. Ce décrochage des secteurs supports de services et de sous-traitance est également perceptible dans le secteur de l'industrie. Le territoire le plus concentré en emplois industriels est celui de Moselle-et-Madon, suivi de près par les Terres Toulaises. Ces deux territoires ont donc subi une perte d'activité dont la part de l'industrie sur l'ensemble des secteurs est proportionnelle à cette concentration (22% pour Moselle-et-Madon et 17,2% pour les Terres Toulaises). Néanmoins, un territoire comme le Pays de Colombey et Sud Tulois, dont la part de l'emploi industriel sur l'emploi total représente seulement 9,1%, a enregistré une perte d'activité de l'industrie qui représente 19,7% de l'ensemble des pertes du territoire. La résilience du Pays du Saintois entre la part que représente l'emploi industriel (9,94%) et l'impact de la perte d'activité sectorielle (14,3%) est davantage marquée.

Territoires des POCE	Métropole du Grand Nancy		Terres de Lorraine		Sud 54	
Perte d'activité estimée	-31,5%		-31,4%		-31,9%	
Pertes sectorielles estimées	Poids de l'emploi par secteur	Part sectorielle de la perte d'activité	Poids de l'emploi par secteur	Part sectorielle de la perte d'activité	Poids de l'emploi par secteur	Part sectorielle de la perte d'activité
Agriculture	0,4%	<b>0,1%</b>	3,0%	0,9%	1,4%	<b>0,4%</b>
Industrie	7,2%	<b>10,2%</b>	12,8%	18,3%	10,6%	<b>14,9%</b>
Construction	5,3%	<b>12,3%</b>	6,9%	16,0%	5,9%	<b>13,6%</b>
Services marchands	45,3%	<b>66,0%</b>	34,6%	50,6%	41,6%	<b>59,8%</b>
Services non marchands	41,8%	12,7%	42,6%	12,9%	40,5%	<b>12,1%</b>
Ensemble	100%	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
			Valeur la plus forte du Sud 54			
			Valeur la plus faible du Sud 54			

source : Insee RP 2016

Estimation des pertes d'activité par Secteur et par communautés de Comunes	CC du Pays de Colombey et du Sud Toulinois		CC Moselle et Madon		CC Terres Toulaises		CC Pays du Saintois	
	Poids de l'emploi dans l'économie	Part sectorielle de la perte d'activité	Poids de l'emploi dans l'économie	Part sectorielle de la perte d'activité	Poids de l'emploi dans l'économie	Part sectorielle de la perte d'activité	Poids de l'emploi dans l'économie	Part sectorielle de la perte d'activité
<b>Agriculture</b>	5,84%	2,7%	1,55%	0,5%	1,85%	0,5%	10,57%	3,3%
<b>Industrie</b>	9,09%	19,7%	15,16%	22,0%	13,07%	17,2%	9,94%	14,3%
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons	1,25%	0,3%	1,45%	0,2%	1,10%	0,1%	1,08%	0,2%
Cokéfactio et raffinage	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%
Fabrication d'éléments électriques, électroniques, informatiques, fabrication de	0,28%	0,5%	2,43%	3,2%	0,59%	0,7%	1,39%	1,8%
Fabrication de matériel de transport	0,32%	0,9%	0,09%	0,2%	0,40%	0,7%	0,21%	0,4%
Fabrication d'autres produits industriels	5,61%	13,1%	9,46%	14,7%	8,32%	11,7%	6,12%	9,4%
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	1,63%	2,1%	1,74%	1,5%	2,67%	2,1%	1,14%	1,0%
<b>Construction</b>	4,55%	16,2%	7,35%	17,5%	6,71%	14,5%	9,70%	22,8%
<b>Services marchands</b>	14,23%	31,6%	32,70%	48,6%	40,27%	54,3%	32,11%	47,2%
Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	5,65%	11,9%	9,52%	13,4%	13,05%	16,6%	9,37%	13,0%
Transport et entreposage	2,67%	8,0%	4,07%	8,1%	9,54%	17,3%	4,09%	8,1%
Hébergement et restauration	0,87%	2,9%	2,59%	5,7%	3,18%	6,4%	1,29%	2,8%
Informaion et communication	0,28%	0,8%	0,37%	0,7%	0,64%	1,1%	1,17%	2,1%
Activités financières et d'assurance	0,34%	0,0%	3,04%	0,0%	1,77%	0,0%	1,82%	0,0%
Activités immobilières	0,28%	0,3%	0,52%	0,3%	0,59%	0,3%	0,00%	0,0%
Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien	2,01%	5,3%	8,31%	14,6%	7,99%	12,8%	9,94%	17,3%
Autres activités de services	2,12%	4,5%	4,28%	6,1%	3,52%	4,6%	4,44%	6,3%
<b>Services non marchands</b>	66,30%	30,7%	43,23%	13,4%	38,10%	10,7%	37,68%	11,5%
<b>Total</b>		100%		100%		100%		100%

Source : Insee RP 2016 - NA16

Les travaux sur la relance devront avoir une attention particulière sur la relation parfois complexe entre le poids de l'emploi d'un secteur, l'impact économique relatif de ce dernier face au choc que nous avons traversé durant le confinement et la résilience différenciée des territoires. Les accompagnements économiques devront être adaptés selon ces trois points, en intégrant les secteurs dont l'emploi est davantage précaire, comprenant une population moins résiliente en cas d'ajustements économiques.

Au regard de cette analyse, plusieurs **leviers d'accompagnement des entreprises et des demandeurs d'emplois** peuvent être actionnés pour réduire l'impact économique de la crise et favoriser le rebond des activités sur le territoire Terres de Lorraine :

**Créer des passerelles entre les secteurs en difficultés et les secteurs en demande d'emplois ou d'avenir** (transition écologique ...)

**Renforcer l'accompagnement des secteurs les plus impactés** par les différents confinements : commerces, restauration, tourisme, culture ...

**Accompagner le tissu industriel** dans le rebond post-crise et notamment face aux enjeux de la transition écologique et numérique

**Accompagner les Très Petites Entreprises notamment dans la transition numérique**

## **Impact sanitaire et social de la crise COVID en Terres de Lorraine**

### **Au plan sanitaire**

La pandémie de la COVID 19 a pour effet de repositionner les enjeux de santé publique en haut des priorités nationales.

Elle a mis en lumière des points faibles de notre système de santé, des points d'attention de la société française et l'émergence de nouveaux enjeux de santé publique : conditions de travail des professionnels de santé et des EHPAD, déficits d'investissements de capacité dans les hôpitaux, conditions de vie des personnes âgées dépendantes, montée de la souffrance psychologique notamment.

La crise sanitaire aura des répercussions sur les orientations de l'action publique au plan sanitaire, social et de l'aménagement du territoire du niveau national jusqu'au niveau local au cours des prochaines années, probablement pendant toute la durée du présent PTRTE voire au-delà.

La gestion de la crise aura également eu pour effet de renforcer la place des territoires dans les dispositifs de santé publique.

Les collectivités locales et leurs EPCI ont joué un rôle nouveau, souvent très opérationnel induit par l'urgence au printemps 2020 puis dans un cadre davantage planifié ensuite (logistique des masques, des tests, gestion de centres de vaccination décentralisés sous la responsabilité du CH de Toul).

Les organisations locales de professionnels de santé et plus largement du secteur médico-social (MSP, CPTS, réseaux gérontologiques...) ont démontré dans un contexte de crise leur capacité de coordination et de mutualisation de solutions en direction des habitants à une échelle de grande proximité.

Enfin le comité de crise sanitaire hebdomadaire organisé dans le cadre des deux contrats locaux de santé de Terres de Lorraine depuis mars 2020 a offert un cadre adapté à la gestion de crise : partage d'informations et d'analyses, émergence de solutions, coordination des acteurs, interface avec les autorités de santé (remontée des besoins/déclinaisons des dispositifs nationaux).

Sur Terres de Lorraine, il s'agira notamment de travailler sur les réponses à apporter aux enjeux de santé publique émergents ou renforcés par la crise sanitaire et de poursuivre le maillage territorial des organisations professionnelles ainsi que les investissements dans les équipements mutualisés qui les permettent.

### **Au plan social**

Il est encore difficile de distinguer des tendances claires des conséquences sociales de la crise sanitaire sur le territoire Terres de Lorraine. Au 31 décembre 2020 à l'exception du nombre de personnes au minimum vieillesse (+ 5.8% sur un an) la crise n'avait pas eu pour conséquence une progression du nombre de bénéficiaires des principales allocations (RSA, APA, aide sociale à l'hébergement). (*source observatoire départemental*).

Les dispositifs Etat de protection de l'emploi, de chômage partiel en particulier, ont permis d'éviter une montée brutale du chômage. Ils ont joué un rôle d'amortisseur de crise en évitant une précarisation économique des actifs en emploi.

En revanche, de nombreuses observations tant nationales que territoriales, mettent en évidence une accentuation des difficultés pour les personnes déjà précarisées :

- au plan départemental : le Conseil départemental a constaté au cours de la période une progression du nombre de placements à l'ASE, des situations de détresse psychologique, d'addictions et d'isolement ainsi que la récurrence des violences conjugales pendant les confinements.

- au niveau national : le conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion (CNLE) dans un rapport de mai 2021 met en exergue « l'entrée dans la pauvreté de nouveaux publics ; la fragilisation de publics précaires ou sur le fil et la dégradation de leur situation pour des publics déjà installés ». Ce rapport met également en évidence les traits d'une « génération Covid » marquée par la dégradation de sa situation économique, de ses conditions d'études, de sa situation psychique ». Localement, ces constats portant sur les jeunes, sont largement corroborés par la Mission Locale Terres de Lorraine.

Si le boom national du recours à l'aide alimentaire (de l'ordre de 45 % selon le secours populaire après avril 2020) n'a pas été confirmé jusqu'à maintenant par des données propres à Terres de Lorraine, les grandes tendances citées donnent du crédit aux orientations territoriales de positionner la lutte contre la précarité alimentaire comme l'une des priorités du projet alimentaire territorial. Par ailleurs le contrat de ville Toul Croix de Metz sera un outil privilégié dans cette période pour soutenir des actions favorisant la prévention, la lutte contre les discriminations et l'accès à l'emploi au sein du quartier politique de la ville.

### **Au plan de l'accès aux services publics**

Au-delà de la question sanitaire, cette crise a montré toute l'importance pour un territoire de disposer d'un haut niveau de maillage de services, de services publics en particulier. L'investissement dans les services demeurera une priorité pour les différents niveaux de collectivités territoriales (régionale, départementale et locales) et pour l'Etat. Il se traduira en 2021 et 2022 par plusieurs projets d'importance visant le renforcement du maillage de l'offre de service à travers la création et la modernisation d'équipements et des projets d'innovations éducatives et d'expérimentation dans le champ carcéral.

Les villes de Toul, de Neuves Maisons, de Vézelize et de Colombey les belles porteront, dans le cadre de leurs fonctions de centralités, des projets qui contribueront à conforter l'ensemble de leurs bassins de vie. Les communautés de communes seront également porteuses de projets de mutualisation de services publics qui viendront renforcer l'organisation territoriale.

### **La transition écologique, comme levier de relance économique en Terres de Lorraine**

Face aux défis environnementaux, les territoires ont un rôle déterminant à jouer dans la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité. Ainsi, par exemple 15 % des émissions de Gaz à Effet de Serre sont directement issues des décisions prises par les collectivités territoriales, concernant leur patrimoine et leurs compétences (transports, déchets, développement économique ...) et 50 % si l'on intègre les effets indirects de leurs orientations en matière d'habitat, d'aménagement, d'urbanisme et d'organisation des transports (*Source ADEME*).

Dans le contexte de crise sanitaire, économique et sociale actuel, la **transition écologique peut constituer un véritable levier de relance économique** pour le territoire Terres de Lorraine autour de 3 enjeux :

- **la commande publique et privée dans le secteur du Bâtiment et Travaux Publics** notamment avec le développement de programme rénovation énergétique des bâtiments publics et privés, de production d'énergies renouvelables (réseau de chaleur urbain ...) ou de sécurisation et réfection des réseaux d'alimentation en eau potable
- **la relocalisation de la valeur ajoutée et de l'activité économique** dans le domaine agricole avec le développement des circuits courts ou l'implantation de projets industriels d'énergies renouvelables participatifs comme des parcs solaires au sol
- **l'amélioration, le renforcement de la compétitivité des entreprises** du territoire par la réduction de leur facture énergétique, la décarbonation des industries ou le

développement d'une économie, plus circulaire (Démarche d'Ecologie Industrielle Territoriale...)

C'est aussi un potentiel de création d'emplois à court et moyen terme comme le montre l'étude de l'ADEME Grand Est conduite en 2019 et intitulée « Impact sur l'emploi et l'économie de la transition énergétique en territoire Terres de Lorraine ». Cette étude s'est appuyée sur les objectifs des 4 PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) du territoire Terres de Lorraine et du SRADDET Grand Est (Schéma Régional d'Aménagement Durable et d'Égalité des Territoires) en vue d'estimer la création d'emplois dans 3 secteurs d'activités :

- les énergies renouvelables,
- l'habitat,
- les transports.

Elle évalue à + **2 000 emplois** (ETP) le potentiel maximal sur le territoire à l'horizon 2030 principalement dans le champ du bâtiment.

Dès 2014, le territoire Terres de Lorraine s'est engagé dans la démarche volontaire TEPOS (Territoire à Énergie Positive) et a été labellisé en 2015 TEPCV par l'Etat permettant l'accompagnement de plus de 120 projets publics locaux générant 6 millions de travaux. En novembre 2016, un colloque à Haroué a initié une démarche de transition agricole et alimentaire ambitionnant un changement d'échelle dans le rapprochement entre productions locales et alimentation des habitants.

Dans le cadre du PTRTE, le territoire Terres de Lorraine souhaite poursuivre et amplifier son action dans la transition écologique au service d'une relance économique et sociale dans la continuité du Contrat de Transition Écologique signé avec l'Etat en octobre 2019. Il inscrit son action dans la trajectoire définie d'une part par les Plans Climat du territoire avec comme objectifs à l'échelle Terres de Lorraine :

- Réduction de – 36 % des émissions de Gaz à Effet de Serre entre 2016 et 2030
- Augmentation de près de 2,5 de la production d'énergie renouvelable entre 2016 : 400 GWh et 2030 : 977 GWh)
- Rénovation énergétique de 65 % du parc de logements d'ici 2030

Et d'autre part par les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux dans la lutte contre l'artificialisation des sols et la préservation de la biodiversité.

*(En annexe, le **bilan écologique** du territoire sous forme d'une synthèse des 4 PCAET et volet environnemental des 4 PLUI intercommunaux).*

### c) **Stratégie de relance du territoire Terres de Lorraine :**

#### **Un plan de relance territorial : PTRTE V1 2021-20222**

En s'appuyant sur le projet de plan relance Terres de Lorraine initié par les élus du territoire à l'été 2020 et suite aux constats et analyses des impacts socioéconomiques de la crise « COVID », des enjeux écologiques sur le territoire, le Pays et les intercommunalités ont formalisé une **stratégie de relance** autour de **3 orientations** et **17 axes d'actions** :

#### **Orientation 1 : ÉCONOMIE plurielle ancrée dans les territoires : INVESTIR pour une économie résiliente**

1. Emploi
2. Renforcer les infrastructures économiques
3. Accélérer l'industrialisation du territoire
4. Plan de relance numérique
5. Soutenir l'économie de la Rencontre (culture, tourisme, commerces ...)

## **Orientation 2 : Transition énergétique et écologique *INVESTIR dans la transition***

6. PLAN bâtiments éco-rénovation
7. Projets structurants de mobilité bas carbone !
8. Entreprises engagées dans une économie plus circulaire, plus économe en ressources
9. PLAN Ressource en EAU – CLIMAT / biodiversité
10. Terres de Lorraine, territoire pionnier pour la fourniture en produits alimentaires locaux et sous signe de qualité (BIO, HVE, ...)
11. Technologies vertes – innovation
12. Energies renouvelables

## **Orientation 3 : *COHÉSION territoriale et coopérations* : INVESTIR dans l'HUMAIN**

13. Santé
14. Plan de rénovation urbaine (Centralités urbaines / Action Cœur de ville, Petites Villes de Demain)
15. Renforcer l'offre de services, d'équipements publics
16. Jeunesse
17. Pauvreté, précarité

(En annexes : une présentation PowerPoint du programme d'actions)

### **d) Méthodologie d'élaboration du PRTRE V2 2021-2026 : le contrat de territoire**

Après la réalisation d'un premier agenda 21, le pays Terres de Lorraine a défini et mis en œuvre un projet de territoire 2016-2020 avec comme fil conducteur la « Transition qu'il souhaite redéfinir, réinterroger à l'aune des nouveaux enjeux posés au territoire en 2021.

Dans ce cadre, la méthodologie d'élaboration du contrat de territoire Terres de Lorraine (PRTRE v2) 2021 -2026 s'appuiera sur 5 principes méthodologique clés :

- **L'intégration de la note d'enjeux de l'Etat**, comme élément contributeur du diagnostic territorial et de prise en compte des attentes, points d'attention des services de l'Etat
- **L'intégration des projets de territoire 2021-2026** » des intercommunalités et du Pays Terres de Lorraine
- **Des approfondissements, études prospectives** autour de thématiques à enjeux forts pour le territoire dans les années à venir : emplois de demain, forêt, économie productive/présentielle ...
- **Une mobilisation des forces vives du territoire** (chefs d'entreprises, élus locaux, responsables associatifs, professionnels du monde médical, agriculteurs, ...) sous forme de temps forts et d'un groupe d'appui participatif « projets de territoire », préfigurateur d'un conseil de développement
- Une **co-construction avec les Partenaires** signataires du contrat de territoire : Etat, Région Grand Est, Département de Meurthe et Moselle

- **Un vivier de projets et projets prioritaires pour le territoire à court et plus long terme : Le plan d'action RELANCE Terres de Lorraine 2021- 2022** intégrant des projets « à faire murir »

AXE d'actions	Intitulé du projet	Porteur	Maturité du projet « relance » (réalisé en 2021/2022) ou « à faire murir »	Projets prioritaires choix à faire collectivement par les signataires qui s'engagent à faire avancer ces projets dans l'année en cours (actualisation annuelle)
<b>Axe 1 : ECONOMIE plurielle ancrée dans les territoires</b>				
<b>Emploi</b>	1. Dispositif CARTE : Cellule d'appui à la relance territoriale de l'emploi	MDE	Relance	<b>oui</b>
	2. Expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée	CCPCST	Relance	<b>oui</b>
	3. plan promotionnel de l'industrie : films promotionnels métiers	MDE/ADTL	Relance	<b>oui</b>
	4. Plateforme mobile Santé et Insertion	MDE	Relance	<b>oui</b>
	5. Unité expérimentale Aquaponie	La Fabrique	Relance	
	6. ENVIE : projet de développement (recyclage de matelas + autres activités)	ENVIE	Relance	
	7. Création d'une conserverie (EBE) – Pays de Colombey et du Sud Toulousain	La Fabrique	Relance	
	8. Gestion des transitions collectives : anticiper les mutations économiques	MDE	Relance	
	9. Plan de recrutement Transport et Logistique	MDE	Relance	
	10. Groupe Amplification au service des entreprises en difficulté	ADTL	Relance	
	11. Challenge pour l'emploi : permettre aux personnes accueillies de se remettre dans une dynamique d'emploi	MDE	Relance	
	12. Groupement Economique et Solidaire en Moselle et Madon, secteur de l'insertion par l'activité économique en Lorraine	GESEMM	A faire murir	
	13. Recyclerie la Fabrique	La Fabrique	A faire murir	
<b>Infrastructures économiques</b>	14. Requalification friches du parc d'activité de Haye	CC2T	Relance	<b>oui</b>
	15. Aménagement du port de la Solière à Neuves-Maisons CCMM-TERIALIS-BETON FEIDT (étude)	CCMM	Relance	<b>oui</b>
	16. Pérennisation du raccordement ferré des entreprises VICAT et SAM	CCMM	A faire murir	
	17. Développement d'une Zone d'activité économique Sarrasinière - ingénierie	CCPCST	Relance	



	18.Requalification des friches militaires Domgermain	CC2T	Relance	
	19.Requalification des friches industrielles et militaires de Crépey	CCPCST	Relance	
	20.Requalification des friches industrielles CCMM	CCMM	A faire murir	
<b>Industrialisation du territoire</b>	21.Décarbonation de l'industrie : projet « ARGILOR -Vicat »	VICAT	Relance	<b>oui</b>
	22.structuration filière recyclage PET plastique LPR	ADTL	Relance	<b>oui</b>
	23.CERFAV (Plateforme technologique et de ressources pédagogiques) projet ghost/ ANC	CERFAV	Relance	
	24.Accompagnement des mutations économiques chez DAUM	DAUM	Relance	
<b>Relance numérique</b>	25. #NumHero, le plan de relance numérique des terres de lorraine	ADTL	Relance	<b>oui</b>
	26. Développement des 1/3 lieux (dont piste tiers lieux mobiles)	ADTL	A faire murir	
<b>Soutenir l'économie de la Rencontre</b>	27.Renforcer la capacité d'accueil touristique du territoire :	4 CC	Relance	<b>oui</b>
	a) Toul Cathédrale : dégustation des vins	Ville de Toul	Relance	
	b) Réhabilitation d'une brasserie communal base nautique de Messein	Commune de Messein	Relance	
	c) création d'un office de tourisme intercommunal à Sion	CCPS	Relance	
	d) Favières : terrasse du restaurant + espace accueil point info tourisme	CCPCST	Relance	
	28. Golf d'Avrainville : création d'un espace d'accueil + formation	Association	Relance	
<b>Axe 2 : Transition énergétique et écologique</b>				
<b>PLAN bâtiments éco-rénovation</b>	29. Programmes INTRACTING (collectivités) ; ECO ENERGIE (entreprises) ; SARE (particuliers)	Pays Terres de Lorraine	Relance	<b>oui</b>
<b>PLAN Ressource en EAU – CLIMAT / biodiversité</b>	30. Programmes intercommunaux d'investissement en matière d'assainissement et sur l'approvisionnement et la sécurisation de l'alimentation en eau potable	4CC, syndicats intercommunaux des Eaux, communes	Relance	<b>oui</b>
	31.Plan de gestion partagé du plateau Sainte Barbe	CCMM	Relance	<b>oui</b>
<b>Entreprises engagées dans une Economie plus</b>	32. Animation territoriale économie circulaire DEIT (Paroles d'Entreprises)	Parole d'Entreprises	Relance	<b>oui</b>
	33. Synergies 1 DEIT : Création d'une filière de revalorisation des palettes standard	Parole d'Entreprises	Relance	

circulaire	34. Synergies 2 Plateforme de mutualisation inter-entreprises « jemutualise.com »	Parole d'Entreprises	A faire murir	
	35. Synergies 3 : filière « Recyclage des Huisseries fenêtres »	Parole d'Entreprises	A faire murir	
	36. Synergies 4 : Collecte et revalorisation des masques jetables	Parole d'Entreprises	A faire murir	
	37. Synergies 5 : Collecte et valorisation écologique de cheveux	Parole d'Entreprises	A faire murir	
	38. Recyclerie territoriale	La Fabrique 4 CC	A faire murir	
	39. Restauration des continuités écologiques du territoire de la CCPCST	CCPCST	A faire murir	
	40. Installation d'une laverie de laine	SCIC de laine en Rêves	A faire murir	
	41. Optimisation du modèle de gestion des déchets verts : îlot de compostage - plateforme de compostage	COVALOM (CCPCST-CCMM)	A faire murir	
	42. Création de quais de transfert en vue d'optimisation des flux de transfert de déchets	CCPCST	A faire murir	
Transition agricole	43. SMGT - cuisine centrale	SMGT	Relance	oui
	44. Cuisine centrale - cité inclusive	AEIM	Relance	oui
	45. PAT : Saveurs paysannes	Saveurs paysannes	Relance	
	46. Gaec de Romé : Développement de la production maraîchère	GAEC de Romé	Relance	
	47. projet de Rungis local en lien avec métropole	ADTL/Multipôle	A faire murir	
	48. Filières farine locale et régionales HVE3	PTDL	Relance	
	49. Plan de gestion partagé du plateau Sainte Barbe	CCMM	Relance	oui
	50. Miellerie Collective	La Fabrique	Relance	
	51. Territoires agroforestiers territoire expérimental du Saintois	INRAE CRAGE	Relance	
	52. Transmission des fermes et renouvellement des générations d'agriculteurs	CDA54 / Terres de Liens	Relance	
	53. Projet de reboisement forêts détériorées	CC2T	A faire murir	
	54. Viticulture et agroécologie (reconquête des friches et compensation environnementale)	AOC Côtes de Toul /CDA54 CCPCST et CC2T	A faire murir	
	55. Espace le Rondeau	CCMM	A faire murir	
56. projet de pisciculture – Pierre-La-Treiche	Commune de Pierre la Treiche	A faire murir		
Mobilité	57. Ligne TER 14 Nancy – Vittel	Région Grand Est	Relance	oui
	58. Etude sur le renforcement hydraulique du port de Neuves Maisons	CCMM	Relance	oui
	59. Nouvelles mobilités vertes : Station des mobilités vertes à Gondreville	CC2T	Relance	oui

	60.Multimodalité : pôle d'échange multimodal TOUL	CC2T	Relance	oui
	61.Développement de pistes cyclables et vélos routes mobilité du quotidien :	4 CC	Relance	oui
	a) Vélo routes : tronçon Maron – Neuves Maisons	CCMM	Relance	
	b) Pistes cyclables : Liaisons entre Neuves Maisons et CHU Brabois	CCMM	Relance	
	c) Pistes cyclables : Liaisons entre Maizières- Neuves Maisons	CCMM	Relance	
	d) Pistes cyclables : Colombey – Favières – Sion	CCPCST	Relance	
	e) Pistes cyclables entre V50 et site colline de Sion – tourisme cyclable	CCPS	Relance	
	62.Réseau de bornes de recharge électrique (véhicules et VAE)	CC2T	Relance	
	63.Aires de covoiturage	CC2T	Relance	
	64.Expérimentation "Mobilité alternative" en milieu peu dense (Multipôle)	CCPS + CCPCST + CC2T (Multipôle)	A faire murir	
<b>Technologie s vertes - innovation</b>	65.CAGELO (Cadastre Géothermique Ecole Nationale de Géologie	PTDL	Relance	Oui
	66.Décarbonation de l'industrie : projet « ARGILOR -VICAT »	ADTL	Relance	Oui
	67.Ecosystème territorial Hydrogène	CC2T	Relance	
	68.Mission d'accompagnement « Entreprises et transition énergétique »	PTDL	Relance	oui
<b>Energies renouvelables</b>	69.AMI Parc solaires au sol	PTDL	Relance	oui
	70.Centrales hydroélectriques (Flavigny, Messein)	CCMM	Relance	
	71.Centrales hydroélectriques - Gondreville	Porteurs privés	Relance	
	72.autoconsommation collective (zone en Prave - PE)	Parole d'entreprises	Relance	
	73.Réseau de chaleur urbain avec valorisation de la chaleur fatale Toul	Ville de Toul	Relance	
	74.projet de réseau de chaleur sur l'aire urbaine de Neuves-Maisons	CCMM / SAM	Relance	
	75.CREATION D'UN RESEAU DE CHALEUR BOIS	Toul	Relance	
	76.Projet de BETEG (sur la Z.A.E Moselle Rives Gauche)	CCMM	Relance	
	77.bâtiment de collectivités locales : Opérations groupées d'investissements photovoltaïque	CCMM	A faire murir	
	78.Structuration d'une filière bois énergie	PTDL / 4 CC	A faire murir	

**Axe 3 : COHESION territoriale et coopérations**

<b>Santé</b>	79. Programme d'accompagnement post-covid « développement de projets d'éducation, de la prévention et de la promotion à la santé »	<b>PTDL</b>	Relance	<b>oui</b>
	80. Programme d'investissement d'un maillage de maisons de santé : 3 projets : Neuves maisons - Vézelize et Flavigny	<b>Communes de Neuves maisons - Vézelize et Flavigny</b>	Relance	<b>oui</b>
	81. Maison de santé de Neuves Maisons	<b>Communes de Neuves maisons</b>	Relance	
	82. Maison de santé Diarville	<b>Communes de Diarville</b>	A faire murir	
	83. Maison de santé de Vézelize	<b>Communes de Vézelize</b>	Relance	
	84. Programmes d'investissement dans des espaces de santé	<b>Villey Saint Etienne, Méréville et Neuves Maisons</b>	Relance	
	85. Programme d'extension hôpital de Toul	<b>Hôpital de Toul</b>	Relance	
	86. Ehpad les Ombelles : amélioration du bâtiment et des conditions de prise en charge	<b>Ehpad les Ombelles</b>	Relance	
	87. Ehpad Rion : amélioration du bâtiment et des conditions de prise en charge	<b>Ehpad Rion</b>	Relance	
	88. Ehpad Vézelize : création d'un PASA	<b>Ehpad Vézelize</b>	Relance	
	89. Conséquences psychologiques COVID : création poste de psychologue - Projet CPN Toul	<b>PTDL</b>	Relance	
	90. Clinique psychiatrique TOUL	<b>Porteur de projet privé (+ Toul)</b>	A faire murir	
	91. Logement personnes handicapées ESAT	<b>ESAT</b>	A faire murir	
	92. Ergothérapeute de prévention	<b>CCPCST</b>	Relance	<b>oui</b>
<b>Rénovation urbaine, aménagement urbain</b>	93. Programme ACV Ville de Toul :	<b>Ville de Toul</b>	Relance	<b>oui</b>
	a) Cathédrale Saint-Etienne - mise en conformité électrique générale de l'édifice	<b>Ville de Toul</b>	Relance	<b>oui</b>
<b>Economie de la Rencontre</b>	b) Renforcement structurel des planchers du musée d'Art et d'Histoire	<b>Ville de Toul</b>	Relance	<b>oui</b>
	c) Avancée Porte de Metz – Aménagement de l'espace de stationnement du Champ de Foire	<b>Ville de Toul</b>	Relance	<b>oui</b>
	d) Concession d'aménagement en centre-ville historique	<b>Ville de Toul</b>	Relance	<b>oui</b>
	94. Programme Petites Villes De Demain 3 villes :	<b>Neuves Maisons – Vézelize – Colombey les belles</b>	Relance	<b>oui</b>

	95. Programme Petites Villes De Demain : Neuves Maisons	<b>Neuves Maisons</b>	Relance	<b>oui</b>
	96. Programme Petites Villes De Demain : Vézelize	<b>Vézelize</b>	Relance	<b>oui</b>
	97. Programme Petites Villes De Demain : Colombey les Belles	<b>Colombey les belles</b>	Relance	<b>oui</b>
	98. Création d'un mini-golf	<b>Toul</b>	Relance	
	99. Réhabilitation de la Maison de l'Enfance Roger Rolin	<b>Toul</b>	Relance	
<b>Services</b>	100. Maison des services de Colombey	<b>CCPCST</b>	Relance	<b>oui</b>
	101. Maison des services : construction du siège	<b>CCMM</b>	Relance	<b>oui</b>
	102. Projet INSERRE prison	<b>Porteur privé</b>	Relance	<b>oui</b>
	103. Rénovation des lycées de Toul	<b>Région GE</b>	Relance	<b>oui</b>
	104. Réhabilitation et aménagement de l'ancien site technique d'Haroué avec intégration école de musique + tiers lieux	<b>CCPS</b>	Relance	<b>oui</b>
	105. Requalification des équipements nautiques de Toul	<b>CC2T</b>	Relance	<b>oui</b>
	106. Rénovation collège croix de Metz	<b>CD 54</b>	Relance	
	107. Groupe scolaire Vannes Allamps Gibeauveix	<b>SIRPI</b>	Relance	
	108. Construction du bâtiment de la Gendarmerie Vézelize	<b>CCPS</b>	Relance	
	109. Création d'un groupe scolaire à Vézelize	<b>SIRPI</b>	A faire murir	
	110. Réhabilitation thermique de la poste de Vézelize	<b>Vézelize</b>	A faire murir	
	111. Rénovation énergétique d'une crèche à Vézelize	<b>Vézelize</b>	A faire murir	
	112. Rénovation thermique MARPA	<b>CCPCST</b>	A faire murir	
	113. rénovation d'une école primaire à Vézelize	<b>Vézelize</b>	A faire murir	
114. Coordination du plan de relance	<b>PTDL</b>	Relance		
<b>Jeunes</b>	115. Cité inclusive scolaire	<b>CD 54</b>	Relance	<b>oui</b>
	116. Plan de mobilité des jeunes	<b>Mission Locale</b>	Relance	<b>oui</b>
	117. Programme Emergence	<b>Mission Locale</b>	Relance	
	118. programmes spécifiques Mission Locale : " 1 jeune, 1 solution"	<b>Mission Locale</b>	Relance	
	119. Devenir du site du CFA de Toul	<b>A définir</b>	A faire murir	
<b>Pauvreté - Précarité</b>	120. Contrat de ville Toul Croix de Metz	<b>Ville de Toul</b>	Relance	<b>oui</b>
	121. Démarche « La dignité dans les assiettes » projets alimentaires dignes et durables (ingénierie)	<b>PTDL</b>	Relance	<b>oui</b>
	122. Requalification des lieux de l'aide alimentaire à explorer, création de tiers lieux de l'alimentation	<b>PTDL</b>	A faire murir	

Chaque **projet prioritaire** fait l'objet d'une fiche projet en annexe.

Cette partie 2) « portée et contenu du pacte » (intégration des contrats, construction/actualisation de la stratégie et choix des projets prioritaires) est nécessairement **évolutive**. Les projets sont incrémentés au fur et à mesure et le contenu du Pacte fera l'objet d'une **actualisation annuelle**. Ces modifications, issues de l'enrichissement de la stratégie et de l'émergence de nouveaux projets ou partenariats, seront validées par la gouvernance (cf. §3 ci-dessous) et intégrées « au fil de l'eau » dans le Pacte **sans procédure d'avenant**.

## 5. Action de l'État pendant la crise sanitaire en appui des entreprises et des collectivités locales, en lien avec le Pays Terres de Lorraine

La crise sanitaire liée à la Covid-19 a en effet entraîné une récession soudaine, la sécurité sanitaire, principale des considérations, ayant induit la mise en œuvre de mesures restrictives importantes de l'activité économique. Dans ce contexte, des mesures ont été prises afin de limiter les effets économiques, notamment grâce à un plan d'urgence de 470 milliards d'euros, déployé en quelques jours en mars 2020, visant à préserver le pouvoir d'achat des Français, sauver des millions d'emplois et éviter des faillites d'entreprises.

### 1/. En Meurthe et Moselle, depuis la mise en œuvre des mesures d'urgence, ce sont ainsi en soutien de l'économie

- 166 millions d'euros d'aides qui ont été versées au titre du Fonds de solidarité à 14 500 entreprises soit une aide moyenne de 10 000 euros tous secteurs confondus. Pour le secteur hébergement-restauration, le montant moyen versé est de plus de 36 700 euros.

- a) 810 millions d'euros de prêts garantis par l'État (PGE) bénéficiant à 5 132 entreprises
- b) 196 millions d'euros pour le dispositif d'activité partielle, versés à près de 11 000 entreprises et bénéficiant à près de 80 000 salariés, soit 20,2 millions d'heures chômées indemnisées.
- c) 20 millions d'euros de charges fiscales ont été reportées.
- d) 63 millions d'euros de charges sociales ont été reportées pour ce qui relève du régime général de la sécurité sociale, et 43 millions pour les travailleurs indépendants.

Cette aide directe de 350 millions d'euros aux entreprises du département pour éviter la destruction de l'activité et des emplois a été engagée sur le territoire du Pays Terres de Lorraine, sans qu'il soit possible de déterminer, à cette échelle, les montants exacts en jeu.

### 2/. En complément de ces mesures de soutien à l'économie, l'État est intervenu au côté des collectivités territoriales :

- 63 communes et intercommunalités ont été bénéficiaires de 244 078€ de compensation de l'État pour pertes de recettes fiscales et domaniales en 2020.

- L'État a encouragé l'acquisition de matériels de protection sanitaire par les collectivités, en remboursant la moitié de leur coût. La préfecture a donc engagé 2 252 439€ pour 176 collectivités bénéficiaires, ayant fait l'acquisition de masques.

Dans le cadre de l'opération « Un masque pour les Meurthe-et-mosellans », l'État a participé à hauteur de 1 147 668€ à la production des 800 000 masques que le Département a pilotée en lien avec un jeune entrepreneur et en mobilisant ses services insertion.

## 6. Actions engagées dans le cadre du Plan de Relance, en amont du PTRTE

Alors que la crise sanitaire que nous traversons, sans précédent tant par sa nature que sa durée, a fortement impacté l'économie française, le Gouvernement a annoncé le 3 septembre 2020 un plan de relance exceptionnel de 100 milliards d'euros afin de répondre à la situation économique inédite que traverse le pays. Ce plan de relance donne lieu à sa déclinaison dans le présent PTRTE.

1/. Au-delà de ces mesures conjoncturelles, une politique économique de l'offre est mise en œuvre. Le plan de relance soutient financièrement la modernisation des entreprises industrielles, mais aussi des PME et leur adaptation numérique.

Le nombre total d'entreprises bénéficiaires du plan de relance (tous volets confondus) s'élève à 250 en Meurthe-et-Moselle, pour 32 M€ d'aides accordées permettant de réaliser 115 M€ d'investissement.

Pour le Pays Terres de Lorraine, France Relance soutient la décarbonation de l'industrie :

3 entreprises de Meurthe-et-Moselle ont bénéficié de 15,8 millions d'euros pour réaliser 58,1 millions d'euros d'investissements, dont 2 sur le territoire Terres de Lorraine :

- VICAT à Xeulilly avec le projet ARGILOR qui permettra à terme une réduction de la consommation d'énergie et une réduction des émissions de CO<sub>2</sub> du site d'environ 48 000 tonnes chaque année, soit une réduction d'environ 16% au niveau du site.

- KIMBERLY CLARK à Toul/Villey-Saint-Etienne pour l'installation d'une chaudière biomasse qui permettra d'éviter l'émission de 5350t de Co<sub>2</sub> d'origine fossile par an.

France Relance soutient l'industrie meurthe-et-mosellane : 22 entreprises du département ont bénéficié de 13,4 millions d'euros pour réaliser 54,2 millions d'euros d'investissement pour renforcer leur compétitivité (bilan arrêté à mi-juin). Sur le territoire du Pays Terres de Lorraine :

- CRISTAL LASER à Messein a bénéficié de l'appel à projets « Résilience » pour la relocalisation de l'industrie électronique ;

- DEPRA VENTILATION à Colombey-les-Belles a bénéficié du fonds de soutien aux investissements industriels « territoire d'industrie ».

Par ailleurs, le Plan de relance renforce la compétitivité du territoire avec une baisse des impôts de production de 76,3 M€ pour 6464 entreprises du département de Meurthe et Moselle.

2/. Pour soutenir l'emploi des jeunes, le Plan de relance se décline à travers le plan «1 jeune, 1 solution » qui représente, à ce stade, en Meurthe et Moselle (pour 50 millions d'euros) :

- a) plus de 3300 primes à l'embauche depuis l'été 2020 ;
- b) plus de 4200 contrats d'apprentissage et de professionnalisation bénéficiaires de l'aide exceptionnelle ;
- c) près de 600 contrats initiatives emploi (CIE, secteur marchand) et parcours emploi compétences (PEC, secteur non marchand) ont été signés depuis le début de l'année ;
- d) près de 1300 entrées dans le dispositif « Garantie Jeunes » en 2020 (avec un objectif de 1100 en 2020) ; depuis le début de l'année 2021, 235 entrées.
- e) 400 entrées dans le dispositif accompagnement intensif jeunes

Cette aide directe pour l'emploi des jeunes est engagée sur le territoire du Pays Terres de Lorraine, sans qu'il soit possible de déterminer, à cette échelle, les montants exacts en jeu. Il est possible de citer cependant les contrats d'apprentissage qui ont été conclus entre plusieurs entreprises du territoire et des jeunes, dans ce cadre.

L'État et le Plan de relance soutiennent les structures d'insertion par l'activité économique pour rapprocher de l'activité et de l'emploi ceux qui en sont éloignés, ce qui représente 40 millions d'euros en 2020 et 2021.

- f) Ces structures de l'insertion reçoivent des aides aux postes, pour des personnes qui ont besoin d'un accompagnement renforcé pour reprendre une activité et obtenir un emploi pérenne.
- g) Dans le département, 71 structures ont été conventionnées « structures d'insertion par l'activité économique » au titre de 2020, ce qui représente près 1070 aides au poste, et un engagement de 15,5 millions d'euros par an.
- h) À cette aide de fonctionnement, s'ajoutent 4,4 millions d'euros d'aides à l'investissement sur le Fond Départemental pour l'Inclusion (FDI), exceptionnellement abondé en 2020 en raison de la crise pour prendre en compte les contraintes liées à la reprise et les projets de développements dans une logique d'accompagnement à la croissance.

3/. Le Plan de relance a renforcé les moyens alloués aux collectivités territoriales pour augmenter la commande publique et amplifier la reprise économique (43 millions d'euros en 2021).

À l'échelle de la Meurthe-et-Moselle, aux crédits de droit commun annuels (13 millions de Dotation d'équipement des territoires ruraux en 2021 et 5,3 millions de Dotation de Soutien à l'Investissement Local ainsi que 1,75 millions d'euros de Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements) se sont ajoutés :

- 11,2 millions d'euros de Dotation de Soutien à l'Investissement Local dite « exceptionnelle » avec trois grandes priorités : la résilience sanitaire, la transition écologique et la rénovation patrimoniale.

- 11,2 millions d'euros pour la rénovation thermique des bâtiments publics, en vue de limiter les dépenses de fonctionnement des collectivités et de moderniser les infrastructures publiques dans le sens d'une consommation énergétique largement réduite.

Ces crédits ont été destinés aux bâtiments relevant du Conseil départemental pour 3,5 millions d'euros (Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements, part « thermique ») et à ceux appartenant aux communes, intercommunalités et à leurs groupements pour 7,7 millions d'euros (Dotation de Soutien à l'Investissement Local dite thermique).

- 1,5 millions du Fonds national d'aménagement du territoire (10 projets en Meurthe-et-Moselle) pour amplifier les effets du Plan de relance sur des projets prioritaires, ou soutenir ceux que d'autres dotations ne pouvaient pas prendre en charge.

**Ce sont donc 43 millions d'euros que l'État a engagés auprès des collectivités territoriales.**

Pour le Pays Terres de Lorraine, parmi les opérations soutenues par le Plan de relance, il est possible de citer, notamment :



- les travaux de requalification des réseaux humides et de sécurisation en eau potable pour 902 038 € du Parc d'activité de Haye et du campus ONF,
  - le renforcement des planchers du musée d'art et d'histoire Michel Hachet à Toul, à hauteur de 510 000€.
  - Création d'un groupe scolaire de 5 classes avec accueil périscolaire par extension de l'école maternelle de Vannes-le-Châtel pour un montant de 716 025€.
  - Liaison multimodale centre aquatique - nouveau quartier d'habitat Champi sur la Communauté de Communes Moselle et Madon pour 124 845€
  - La mise en conformité du système d'assainissement de Vézelize pour 371 356 €
  - Réhabilitation d'un bâtiment communal à Xeulilly à hauteur de 423 424 €
  - L'aménagement d'une nouvelle mairie dans l'ancienne école de Vézelize pour un montant de 127 956
- Par ailleurs, l'État a financé des opérations d'envergure portées par le Conseil départemental :
- le projet de restructuration du collège Louis Pergaud de Foug soutenu par 1 461 835 € de DSID pour 2 088 336 € de travaux.

4/ Le Plan de relance intervient pour aider les particuliers à réduire l'empreinte carbone de leur logement ou de leurs véhicules : 15 millions d'euros ont été engagés dans le département.

Le bonus écologique est une aide financière pour l'achat d'un véhicule électrique neuf ou d'occasion ou d'un véhicule hybride rechargeable neuf.

France Relance a accompagné les meurthe-et-mosellans dans le verdissement de leur véhicule automobile avec 3 380 bonus écologiques et primes à la conversion automobile accordés depuis juillet 2020.

Cela représente une aide d'environ 10 millions d'euros en Meurthe-et-Moselle.

Par ailleurs, pour réduire l'empreinte carbone de leur logement, ce sont plus de 2 800 foyers qui se sont saisis de MaPrimeRénov depuis le début de l'année 2021 pour réaliser 33,1 millions d'euros de travaux avec 4,3 millions d'euros d'aides de l'État.

5/ La suppression progressive de la taxe d'habitation renforce le pouvoir d'achat, soit 240 millions d'euros d'allègement fiscal en Meurthe et Moselle en 2020 et 2021.

La réforme de la taxe d'habitation a pour objectif la suppression totale et définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour tous les foyers en 2023, permettant ainsi de renforcer le pouvoir d'achat des Français.

Pour près de 80 % des foyers fiscaux, la taxe d'habitation a été définitivement supprimée dès cette année, après avoir été allégée de 30 % en 2018, puis de 65 % en 2019. Pour les 20 % des ménages restants, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022.

En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale. Le montant total d'exonération en 2023 sera de 215 millions d'euros.

## 7. ACTIONS ENGAGEES PAR LA REGION EN AMONT DE LA SIGNATURE DU PTRTE

Concernant la Région Grand Est, les mesures exceptionnelles liées à la relance s'inscrivent dans les orientations du Business Act et du Schéma régional de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la Région Grand Est, approuvé en janvier 2020 et dont la pertinence a été renforcée par la crise sanitaire COVID-19. Ainsi, des mesures exceptionnelles ont été mises en place en faveur de la relance économique des TPE et PME régionales (fonds résistance, prêts rebonds), des cafetiers et des restaurateurs (coup de pouce relance) mais également à destination des communes rurales de moins de 500 habitants. Il s'agit dans ce cadre d'une aide à l'investissement pour améliorer le cadre de vie de ces petites communes rurales et tendre vers plus d'égalité et de cohésion territoriale. Cette mesure apporte par ailleurs un coup de pouce aux entreprises du BTP dans les secteurs les plus ruraux. Pour le Territoire des Terres de Lorraine, ce sont 32 opérations qui ont déjà été financées pour un montant de plus de 330 800 euros.

La Région Grand Est a déjà engagé au profit du territoire un certain nombre d'investissements.

En ce qui concerne les opérations les plus importantes/structurantes financées (les montants correspondent aux subventions de la Région Grand Est), peuvent être citées les opérations suivantes (liste non exhaustive) :

- Opération FISAC de la CC Terres Toulaises (22 648 €)
- Réalisation du tronçon VVV Sexey-Maron Moselle et Madon (66 500 €)
- OPAH Moselle et Madon, 2020-2022 (24 400 €)
- Opération FISAC du Saintois (12 641 €)
- Construction d'une maison des services mutualisés à Colombey-les-Belles (125 000 €)
- Création d'un pôle scolaire par extension de l'école maternelle Vannes-le-Châtel - Phase 1 (215000 €)
- Réhabilitation et couverture de deux courts de tennis extérieurs au TC Toul (106 582 €)
- Rénovation et construction de locaux de stockage à destination de l'ALTCK (55 980 €)

Les Prêts Rebond ont été mis en place par Bpifrance en partenariat avec les Régions volontaires pour renforcer la trésorerie des PME régionales rencontrant des difficultés conjoncturelles ou une situation de fragilité temporaire liées notamment aux mesures de cantonnement prises dans le cadre de la COVID-19. Depuis le début du dispositif jusqu'au 18 juin 2021, en Meurthe-et-Moselle, 84 entreprises ont bénéficié de cette aide, pour un montant global de plus de 9,5 M€.

Dans le cadre du fonds Résistance dédié à soutenir en dernier recours la trésorerie des entreprises affectées par la crise sanitaire, 794 k€ ont été mobilisés par l'ensemble des contributeurs (collectivités et Caisse des Dépôts) pour le soutien à ce jour de 17 dossiers pour un montant de 200 k€.

L'effort de relance a également porté sur la formation professionnelle des demandeurs d'emploi, avec 1 619 places de formations supplémentaires (sur 4 700 places au total) dans le cadre du Programme

d'investissement dans les Compétences en Meurthe et Moselle, dont 145 sur le bassin d'emploi de Toul (sur 384 au total), depuis 2020.

Par ailleurs, le soutien régional apporté à l'ingénierie territoriale du Pays Terres de Lorraine s'inscrit dans le renforcement du partenariat Région – territoires qui trouve sa traduction dans la mise en œuvre du pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE). Aussi, en 2020, la Région Grand Est, comme depuis de nombreuses années, a soutenu 2 postes du Pays à hauteur de 40 000 €.

Sur la période 2016 – 2021, la Région a investi près de 630 000 € pour différentes interventions en faveur des projets de maintenance et de modernisation des lycées du Toulais. La dotation d'investissement pour la transition écologique complémentaire à la dotation de fonctionnement a permis de financer des projets et équipements en lien avec les objectifs de transition énergétique, tels que le remplacement de l'éclairage par des LED, l'isolation et la protection solaire, des systèmes visant à la diminution de la consommation d'eau, la gestion des déchets ou la végétalisation et les espaces verts (plantations...).

Dans le cadre des projets immobiliers structurants, l'aménagement d'une salle de classe en Fab Lab est en cours de réalisation pour un montant de 165 000 € au Lycée Majorelle ainsi qu'un programme de regroupement et restructuration du Lycée Professionnel du Toulais et du Lycée Général et Technologique Louis Majorelle. Cette opération globale d'un montant de 38 M€ vise à regrouper les activités du LPR du Toulais, à restructurer et moderniser les locaux pour une fonctionnalité améliorée d'enseignements, à mutualiser des fonctions avec le deuxième lycée à proximité (Majorelle), moyennant notamment la construction de nouveaux équipements pour les fonctions d'internat (84 places), de demi-pension (1 200 repas / jour) et d'équipements sportifs (en partenariat avec la ville de Toul). Le projet prévoit des locaux rénovés pour les agents techniques.

## 8. Processus de choix et de financement des projets

- Le territoire identifie le **vivier de projets** qu'il estime structurants, décisifs, importants pour l'avenir de son développement à court et plus long terme : les projets qu'il veut voir figurer dans son PTRTE.
- Les parties prenantes du Pacte définissent ensemble le **caractère prioritaire des projets** (au regard de la stratégie du territoire et des financements disponibles et des attentes des services de l'Etat).
- Les parties prenantes s'engagent à **faire avancer les projets retenus comme prioritaires** soit au titre de la relance pour les projets prêts à démarrer, soit au titre d'autres politiques (ingénierie/investissement, droits communs, sur-mesure, privé...) pour les projets à faire mûrir. Ce travail de priorisation sera actualisé chaque année. Le PTRTE est bien évolutif.
- **Zoom sur la relance** : les projets identifiés pour la relance, c'est-à-dire pour les projets prêts à démarrer (réalisé en 2021 ou début 2022), feront l'objet d'un examen conjoint par l'Etat et la Région et le Département au sein d'un comité départemental ad hoc, voire Régional (si mobilisation de fonds européens). Les projets retenus pourront être financés avant la signature du PTRTE et seront constitutifs des projets prioritaires de ce PTRTE.

## 9. Les engagements des partenaires

- **Les engagements communs à tous les signataires sur la période 2021-2026**

- Poursuivre la convergence des contrats et de simplification des gouvernances.
- Animer le vivier de projets identifiés dans le Pacte et concrétiser les projets prioritaires
- Mettre en place une **cellule « ingénierie financière »** (Accompagnement de PROJETS) constituée des services de l'Etat, de la Région Grand Est, du Département de Meurthe et Moselle, des 4 communautés de communes, du Pays Terres de Lorraine et de tout acteurs, organismes susceptibles de contribuer à finalisation des plans de financements des projets.

Cette cellule qui se réunira selon un calendrier établi, régulier veillera à « l'atterrissage » financier des actions du « portefeuille de projets » du PTRTE sous forme de « revue de projets ». En vue d'une approche exhaustive des dispositifs financiers, des temps spécifiques pourront être organisés avec des partenaires, organismes financiers sur des thématiques, dispositifs particuliers (ADEME, BPI, SGAR, ...).

- **Les engagements du territoire :**

- Identifier un référent technique.
- Associer les forces vives du territoire et mettre en place une gouvernance.
- Élaborer, suivre, enrichir et actualiser (annuellement) sa stratégie et ses projets.

- **Les engagements de la Région :**

- Accompagner la démarche en proximité grâce à la Maison de Région qui travaille en tandem avec un service contractualisation centralisé.
- Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par la Région.
- Proposer des outils d'aide à la consolidation de la stratégie et à la priorisation des projets.
- Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobiliser l'ensemble des dispositifs de la Région et le fond territorial d'accompagnement des territoires.
- Ce document est sans incidence financière pour la Région : les projets listés sont indicatifs et leur financement sera envisagé ultérieurement après passage en commission permanente

- **Les engagements du Département :**

- Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes.
- Accompagner la démarche par une mobilisation de ses services et participer à l'animation territoriale en soutien des projets identifiés à l'échelle du périmètre, notamment dans les domaines suivants dès lors qu'ils croisent des compétences départementales : aménagement, habitat, cohésion des territoire, économie sociale et solidaire, cohésion sociale, emploi, insertion, eau, biodiversité, énergie, agriculture, alimentation, santé, éducation, sport, culture, ...
- Contribuer à l'identification et à la priorisation des contrats pouvant intégrer les PTRTE,
- Faciliter le lien avec MMD54 et le CAUE pour d'éventuels besoins en ingénierie.
- Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions de financement en mobilisant l'ensemble des dispositifs de contractualisation du Département, en fonction des compétences et critères retenus par les dispositifs départementaux. Ce document est sans engagement financier ferme du Département : les projets listés sont indicatifs et leur financement sera envisagé ultérieurement après passage en commission permanente,

- Participer concrètement à la relance avec des projets d'investissement départementaux sur 2021-2022 liés notamment à la transition écologique, à l'accessibilité des services et aux mobilités, et notamment pour le territoire Terres de Lorraine :
  - Restructuration lourde du collège de Croix de Metz et de la cuisine centrale du syndicat mixte du Grand Toulois
  - Projet de création d'une cité inclusive intégrant, entre autres, l'actuel collège Jacques-Callot de Neuves-Maisons
  - Restructuration partielle du collège Louis Pergaud à Foug
  - Construction d'un nouveau centre d'exploitation à Vandeléville
  - Nouvelle phase d'aménagement de la Cité des paysages à Sion
  - Opérations de maintenance et d'entretien des routes et ouvrages sur le territoire

- **Les engagements de l'État :**

- Accompagner la démarche par une mobilisation de l'ANCT, des services déconcentrés et des opérateurs de l'État.
- Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes.
- Contribuer à l'identification et à la priorisation des contrats pouvant intégrer les PTRTE.

Les projets présentés feront l'objet d'un examen et d'une instruction sans qu'il soit possible, au stade de la signature d'engager l'État sur un financement des actions recensées.

- **Les contacts techniques du PTRTE :**

Territoire	Région	Etat	Département
<p><b>Thomas BAILLY</b>            Chef de projet            Transition  <a href="mailto:Thomas.bailly@terresdelorraine.org">Thomas.bailly@terresdelorraine.org</a>            06 52 40 85 35 / 03 83 47 61 48</p>	<p><b>Jean François DORIAT / Alicia OJEDA</b>            Chef de Service            Développement Territorial  <a href="mailto:jean-francois.doriat@grandest.fr">jean-francois.doriat@grandest.fr</a> /  <a href="mailto:alicia.ojeda@grandest.fr">alicia.ojeda@grandest.fr</a>            03 87 33 67 30 / 03 87 33 62 57</p>	<p><b>Marion OUDIN</b>            Secrétaire général de            la Sous-préfecture de            Toul  <a href="mailto:marion.oudin@meurthe-et-moselle.gouv.fr">marion.oudin@meurthe-et-moselle.gouv.fr</a>            03 83 65 35 50</p>	<p><b>Anouk DESGEORGES</b>            Déléguée            contractualisation  <a href="mailto:adesgeorges@departement54.fr">adesgeorges@departement54.fr</a>            03 3 63 74 98</p>

## 10. Gouvernance du pacte à l'échelle locale et supra

- **Comité de Pacte intégrateur**

Il est le lieu de définition, d'évaluation et d'actualisation de la stratégie du territoire. Il assure l'examen, le suivi et l'évaluation des projets. Il définit l'expression des besoins d'accompagnement en ingénierie.

Les instances de pilotage de dispositifs locaux spécifiques comme le programme Action Cœur de Ville et petites villes de demain seront poursuivis. Par contre, le comité de pilotage du Contrat de Transition Ecologique sera intégré, fondu dans le comité de pacte (même composition).

- **Composition du comité de pacte**

- Etat : Préfet de Département ou son représentant
- Région : Vice-Président et/ou le Directeur de la Maison de la Région
- Département de Meurthe et Moselle : la présidente ou son représentant
- Pays Terres de Lorraine : le Président ou son représentant
- Communauté de communes terres Toulaises : le Président ou son représentant
- Communauté de communes Moselle et Madon : le Président ou son représentant
- Communauté de communes du Pays du Saintois : le Président ou son représentant
- Communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulais : le Président ou son représentant
- Commune de Toul : le Maire ou son représentant
- Commune de Neuves Maisons : le Maire ou son représentant
- Commune de Vézelize : le Maire ou son représentant
- Commune de Colombey les Belles : le Maire ou son représentant
- ADEME Grand Est : le Directeur ou son représentant
- Agence de l'eau Rhin Meuse : le Directeur ou son représentant
- Banques des Territoires : le Directeur régional Grand Est ou son représentant
- Agence Régionale de Santé Grand Est : la Directrice régionale ou son représentant
- Banque Publique d'Investissement : le Directeur régional Grand Est ou son représentant
- Agence de développement Terres de Lorraine/Maison de l'Emploi : le Président ou son représentant
- Mission locale Terres de Lorraine : la Présidente ou son représentant
- L'association Parole d'Entreprises : Mrs les co-présidents ou leur représentant

- **Signataires du Pacte**

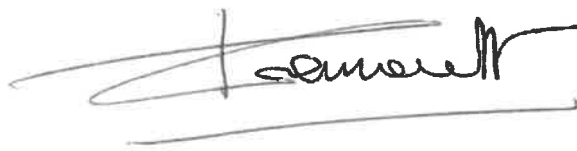
Territoire	Région	Etat
○ Préfet de département de Meurthe et Moselle		
○ Président du Conseil Régional		
○ Présidente du Conseil Départemental		
○ Président du Pays Terres de Lorraine		
○ Président de la communauté de communes terres Toulaises		
○ Président de la communauté de communes Moselle et Madon		
○ Président de la communauté de communes du Pays du Saintois		
○ Président de la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulais		
○ Maire de la commune de Toul		
○ Maire de la commune de Neuves Maisons		
○ Maire de la commune de Vézelize		
○ Maire de la commune de Colombey les Belles		

- Bilan écologique du territoire
- Stratégie PLAN DE RELANCE Terres de Lorraine (PowerPoint)
- Fiches projet des projets prioritaires
- Fiche contrat Petites Villes de Demain des communes de Colombey les Belles, Neuves-Maisons et Vézelize
- Contrat de ville quartier politique de la Ville Toul – Croix de Metz
- Fiche contrat : Action Cœur de ville de la commune de Toul

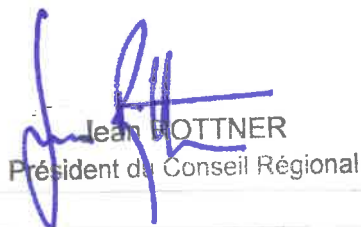
# Pacte territorial de Relance et de Transition Écologique (PTRTE)

Nancy, le 29 juin 2021,

Sous le haut patronage de  
Madame Jacqueline GOURAULT  
Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités  
territoriales



Pour le Conseil Régional  
Grand Est



Jean BOTTNER  
Président du Conseil Régional

Pour le Pays Terres de  
Lorraine, le Président



Dominique POTIER

Pour le Conseil  
Départemental de  
Meurthe-et-Moselle



Pour la  
Communauté de  
Communes Moselle  
et Madon, le  
Président



Filipe PINHO

Pour la  
Communauté de  
Communes du Pays  
de Colombey et du  
Sud Toulinois, le  
Président



Philippe  
PARMENTIER

Pour la  
Communauté de  
Communes du Pays  
du Saintois, le  
Président



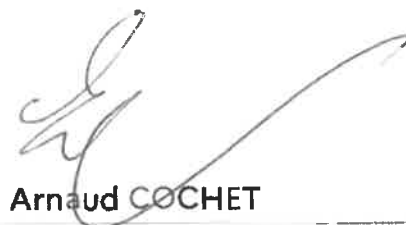
Jérôme KLEIN

Pour la  
Communauté de  
Communes des  
Terres Tuloises, le  
Président



Fabrice  
CHARTREUX

Pour l'État, le Préfet de Meurthe-et-Moselle



Arnaud COCHET